



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

39 | 2009

Le monde de l'imprimé: des territoires aux acteurs -
Education et politique - Histoires politiques

Les pratiques d'affichage dans l'espace public à Paris en 1830

The posting practices in the parisian public space in 1830

Nathalie Jakobowicz



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/3912>

DOI : 10.4000/rh19.3912

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 10 décembre 2009

Pagination : 17-36

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Nathalie Jakobowicz, « Les pratiques d'affichage dans l'espace public à Paris en 1830 », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 39 | 2009, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/3912> ; DOI : 10.4000/rh19.3912

Tous droits réservés

NATHALIE JAKOBOWICZ

*Les pratiques d'affichage dans l'espace public
à Paris en 1830*

L'exposition d'écrits dans l'espace public constitue un enjeu politique au XIX^e siècle, où la « police de l'écriture »¹ sévit et tente de contrôler les murs des villes. Dans la première moitié du siècle, l'espace de la publicité politique est surtout occupé par les actes de l'autorité officielle. En effet, autant la Révolution française crée un espace public républicain, autant la Restauration le borne et le régleme à outrance². Cependant, à une époque où la plus grande partie de la population est encore exclue du débat politique, l'inscription illicite, qui côtoie les affiches officielles, représente un moyen d'expression.

Les pratiques d'affichage à Paris au début du XIX^e siècle ont été peu étudiées jusqu'à présent. Si quelques ouvrages se sont intéressés à l'histoire de l'affiche en France³, aucun ne s'est penché sur les pratiques d'affichage dans l'espace public, ses usages différenciés, les débats suscités par ces affiches et leurs enjeux aussi bien politiques que symboliques dans la ville. Cette recherche se propose donc d'étudier précisément quelques écrits (affiches et inscriptions) exposés dans Paris avant, pendant et après les Trois Glorieuses, entre les mois de juillet et de décembre 1830. Les différents acteurs de l'époque s'affrontent parfois par le biais des placards et des proclamations, un véritable dialogue s'élabore alors par voie d'écrits affichés.

Analyser la révolution de 1830 sous l'angle des pratiques d'affichage apporte un nouvel éclairage sur cette insurrection, aussi bien du point de vue de l'histoire politique que de l'histoire culturelle. Comme en 1789, on assiste à une véritable prolifération de brochures, d'affiches, d'images, liée à

1. Philippe Artières, « Écritures », dans Philippe Artières, Mathieu Potte-Bonneville, *D'après Foucault. Gestes, Luites, Programmes, Essais*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2007, p. 327.

2. Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Critique de la politique, Paris, Payot, 1978 et Michelle Perrot, « Introduction », dans Philippe Ariès et Georges Duby [dir.], *Histoire de la vie privée*, 5 tomes, tome 4, Paris, Le Seuil, 1999, p. 7-12. Voir également Karen Bowie, *La modernité avant Haussmann. Formes de l'espace urbain à Paris, 1801-1853*, Paris, Éditions Recherches, 2001

3. Alain Weill, *L'affiche dans le monde*, Paris, Somogy, 1991 (1^{re} édition en 1984) ; Laurent Gervereau, *Terroriser, manipuler, convaincre. Histoire mondiale de l'affiche politique*, Paris, Somogy, 1996.

la levée de censure provoquée par l'événement⁴. La Révolution française a modifié en profondeur la forme et le contenu de l'affiche : elle est devenue une arme politique. En 1830, les écrits envahissent la ville et l'espace public. Ils induisent des pratiques de lecture, comme la lecture à haute voix dans la rue, lecture partagée. Les images témoignent de la contiguïté entre écrits officiels et écrits illicites. En effet, les différents types de textes se côtoient et se répondent. De ce fait, l'invasion des murs de la capitale devient un véritable enjeu politique et les forces en présence s'affrontent par ce biais. Les « écrits exposés » revêtent alors différentes fonctions : information, communication politique, symbolique, mais aussi contestation⁵.

Mais il ne faut pas oublier qu'en ce premier XIX^e siècle, seuls 40 % des femmes et à peine plus de 50 % des hommes savent lire et écrire⁶. Même si leur situation dans la capitale met en contact régulier les ouvriers des faubourgs parisiens avec l'écrit, comme l'explique Daniel Roche⁷, leur accès aux journaux paraît plus difficile. Pour les milieux populaires, le moyen le plus courant de recevoir l'information passe donc par la lecture à haute voix de la presse⁸. Sinon, les images populaires ou le canard (feuille volante de grand format vendue à la criée), diffusés par voie de colportage, leur parviennent directement et répondent mieux à leurs besoins.

Ces pratiques d'écritures permettent d'approfondir notre connaissance sur les journées de Juillet. Différentes sources en témoignent : les écritures publiques, les images exposées dans la ville et enfin, les écritures illicites visibles dans l'iconographie.

LA LÉGISLATION CONCERNANT L'AFFICHAGE PUBLIC

Les ordonnances de la préfecture de police de Paris sont le seul moyen de connaître les réglementations concernant le métier d'afficheur⁹. Les autorités publiques, en contrôlant affiches et afficheurs, pensent s'assurer une emprise sur l'expression des oppositions. C'est le contrôle de l'espace public qui est en jeu. Indirectement, c'est cette réglementation qui nous donne accès aux pratiques d'affichage.

4. *L'affiche en révolution*, Vizille, Musée de la Révolution française, 1998.

5. Béatrice Fraenkel, « Les écritures exposées », *Linx*, n° 31, 1994, p. 99-110; Armando Petrucci, *Jeux de lettres. Formes et usages de l'inscription en Italie, XI^e-XX^e siècles*, Paris, EHESS, 1993.

6. François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Éditions de Minuit, 1977, 2 volumes, volume 2, p. 175; Martyn Lyons, *Le triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Promodis/Cercle de la librairie, 1987.

7. Daniel Roche, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981 (1998), p. 204-241.

8. En 1830, la presse joue un rôle fondamental dans le processus révolutionnaire et son étude permet de saisir les différents affrontements autour des représentations du peuple. Voir Charles Ledré, *La presse à l'assaut de la monarchie, 1815-1848*, Paris, Armand Colin, 1960.

9. *Collection officielle des ordonnances de police*, tome 2, Paris, Paul Dupont, 1844.

Le 28 novembre 1829, le préfet de police Mangin avait déjà révoqué toutes les permissions d'afficheurs et imposé une réglementation très stricte de la profession. Les afficheurs doivent savoir lire et écrire, être munis d'une plaque et demander l'autorisation d'exercer à la préfecture. Beaucoup d'autres mesures viennent compléter ces obligations. La nécessité de telles mesures est expliquée selon le préfet par le fait que : « [...] les afficheurs, en couvrant indistinctement de leurs placards les édifices publics et particuliers, défigurent et dégradent les monuments [...] et parce que] des placards et affiches outrageant les bonnes mœurs sont fréquemment exposés au regard du public, et qu'il importe d'empêcher l'exposition publique de toute annonce qui peut porter atteinte à la décence ou à la tranquillité. »¹⁰

D'autres mesures plus anciennes permettent de distinguer les différents écrits exposés dans la ville. Par la loi des 22 et 28 juillet 1791, l'Assemblée nationale décrète que les affiches des actes de l'autorité publique sont seules imprimées sur papier blanc ordinaire. Et que celles faites par des particuliers ne peuvent être imprimées que sur du papier de couleur. Enfin, toutes les affiches autres que celles de l'autorité publique sont assujetties au timbre fixe ou de dimension. On ne doit pas afficher trop près d'un carrefour pour ne pas créer un attroupement et causer par la même un accident de la circulation. Et enfin, on ne doit pas afficher sur les monuments publics ou propriétés de l'État ou de la Ville. Parallèlement à ces mesures, les métiers liés à l'impression et à l'affichage sont organisés¹¹. Sous l'Empire, le décret du 5 février 1810 régleme et réorganise les univers de l'imprimerie et de la presse¹². Le nombre d'imprimeurs est fixé, ceux-ci seront brevetés et assermentés¹³. La répression frappe essentiellement les afficheurs et les imprimeurs plutôt que les auteurs, ceux des placards étant pour la plupart anonymes. L'exposition d'idées sous la forme d'ouvrages ou de textes affichés est sévèrement poursuivie et condamnée. En continuité avec les règles initiées par l'Empire et malgré quelques moments de liberté, le régime des brevets est maintenu ainsi que la déclaration préalable et les publications sont toujours étroitement surveillées¹⁴. Les conditions de serment et de brevet sont de plus imposées

10. Ordonnance concernant les affiches et les afficheurs. Paris, le 28 novembre 1829, n° 1333, *idem*, p. 527.

11. Philippe Minard, *Typographes des Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 1989.

12. Jean Baptiste Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État, publiée sur les éditions officielles du Louvre, de l'Imprimerie nationale par Baudouin et du Bulletin des lois, de 1788 à 1824 inclusivement*, Paris, A. Guyot et Scribe, 1826, tome 17, p. 24-28.

13. Odile Krakovitch, *Les imprimeurs parisiens sous Napoléon 1^{er}. Édition critique de l'enquête de décembre 1810. Censure, répression et réorganisation du livre sous le Premier Empire*, Paris, Paris-Musées, 2008.

14. Paul Chauvet, *Les ouvriers du livre en France*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1956, tome 2, *De 1789 à la constitution de la Fédération du livre* et Roger Chartier et Henri-Jean Martin [dir.], *Histoire de l'édition française*, tome 3, *Le temps des éditeurs, du romantisme à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1985.

aux lithographes. En 1830, l'affichage est devenu un moyen d'information incontournable sévèrement contrôlé¹⁵.

L'abolition provisoire de la censure, déclarée le 7 août à la suite du changement de régime, permet la multiplication des écrits, libérés du carcan des censeurs. Cette abolition s'accompagne d'une loi qui concerne spécifiquement les affiches, afficheurs et crieurs. Amédée Girod de l'Ain, le nouveau préfet de police, « considérant que la profession d'afficheur et celle de crieur, doivent, comme toutes autres, être libres et seulement astreintes aux précautions indispensables pour le maintien de l'ordre »¹⁶, ordonne le 23 août d'abroger la dernière loi et décide que le nombre des afficheurs pour la ville de Paris cessera d'être limité.

Cet assouplissement de la réglementation sera de courte durée. À l'automne 1830, seulement quelques mois après les événements révolutionnaires, Paris connaît de nouveau des troubles liés au jugement des ex-ministres de Charles X et aux revendications ouvrières. Nous verrons par la suite comment autour de ces deux événements, affichage officiel et affichage « sauvage » s'affrontent. Le nouveau gouvernement s'inquiète de ces manifestations de mécontentement et prend rapidement des mesures. La crainte de l'opposition républicaine conduit, le 10 décembre 1830, à la prohibition de tout placard politique. Louis-Philippe ordonne : « Aucun écrit, soit à la main, soit imprimé, gravé ou lithographié, contenant des nouvelles politiques, ne pourra être affiché ou placardé dans les rues, places ou autres lieux publics. »¹⁷

De plus, l'ordonnance rétablit les obligations et les règles concernant l'exercice de la profession d'afficheur : en effet, « quiconque voudra exercer, même temporairement, la profession d'afficheur ou de crieur, de vendeur ou de distributeur, sur la voie publique, d'écrits imprimés, lithographiés, gravés ou à la main, sera tenu d'en faire préalablement la déclaration devant l'autorité municipale et d'indiquer son domicile. Le crieur ou afficheur devra renouveler cette déclaration chaque fois qu'il changera de domicile »¹⁸.

Les trois proclamations que nous allons étudier et les débats qu'elles ont pu susciter mettent en lumière l'enjeu politique majeur que constitue l'affichage public en ces temps post-révolutionnaires.

TROIS PROCLAMATIONS EXPOSÉES DANS LA VILLE

Les journées révolutionnaires commencent par la lecture publique et à haute voix d'un texte du gouvernement : les ordonnances de Charles X. Les

15. Émile Mermet, *La publicité en France. Annuaire pour 1878*, Paris, A. Chaix, 1878.

16. N° 1363. Ordonnance concernant les affiches, les afficheurs et les crieurs, Paris, le 23 août 1830, *Collection officielle des ordonnances...*, ouv. cité, p. 578.

17. *Collection officielle des ordonnances...*, ouv. cité, tome 4, Paris, Paul Dupont, 1845, n° 333 (Appendice. Lois sur les afficheurs et les crieurs publics).

18. *Ibidem*.

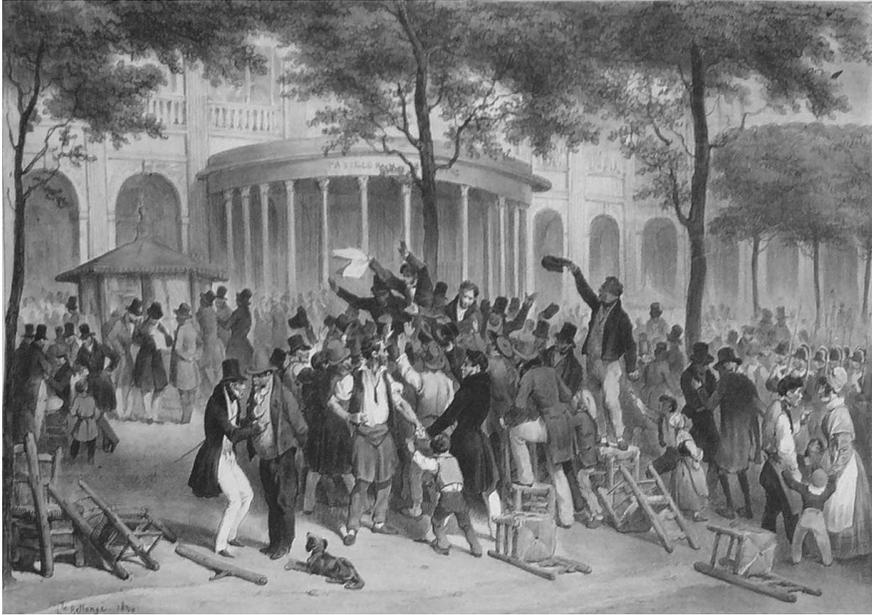


Figure 1 : Bellangé, imprimeur-lithographe Bichebois, « 26 juillet 1830, lecture des ordonnances dans le moniteur au jardin du palais royal », Bib. nat., cabinet des Estampes, collection de Vinck, cote originale : 11049.

lithographes insistent sur ce thème, déclinant sur tous les tons ces orateurs qui lisent les textes au milieu du jardin du Palais-Royal. Cette lecture commune est envisagée comme le déclencheur de l'insurrection. En effet, les premières échauffourées se produisent le même jour. C'est donc en partie, un texte du gouvernement, discuté, critiqué, qui joue un rôle prépondérant dans les débuts du mouvement révolutionnaire. Par la suite, d'autres textes exposés dans la ville seront au centre des débats et susciteront de vives réactions chez les contemporains.

Trois exemples d'affiches, représentatives des écrits issus des trois principaux groupes acteurs de cet automne-hiver 1830, seront évoqués dans les lignes qui suivent. La première est une proclamation du préfet de la Seine à ses concitoyens¹⁹. Publiée le 19 octobre 1830 et signée par Odilon Barrot, elle s'adresse spécifiquement aux classes populaires parisiennes qui manifestent dans les rues de la capitale leur mécontentement face au jugement des ex-ministres de Charles X. Depuis la fin du mois de septembre, ce jugement est dans tous les esprits. Polignac, Peyronnet, Guernon-Ranville et Chantelauze

19. Bib. hist. ville Paris (Bibliothèque historique de la ville de Paris), NA 154, f° 113, 19 octobre 1830, « Le Préfet de la Seine à ses concitoyens ».

sont inculpés du crime de haute trahison prévu par l'article 56 de la Charte. Les principaux chefs d'accusation sont : l'abus de pouvoir dans la falsification des élections, la modification des institutions de la monarchie et enfin l'incitation à la guerre civile. Le 9 octobre, une adresse, remise au roi pour abolir la peine de mort, en particulier en matière de délits politiques, est interprétée comme une manœuvre pour sauver les ministres de Charles X. Des manifestations s'ensuivent et les désordres sont de plus en plus nombreux dans la capitale, surtout à la mi-octobre. Le 18, une foule se rassemble devant le Palais-Royal, puis au château de Vincennes où les inculpés sont retenus.

Homme politique et avocat, Odilon Barrot est à la fin de la Restauration un opposant au régime de Charles X. Après la révolution de Juillet, la commission municipale désigne deux nouveaux préfets : Bavoux, député de Paris, est nommé rue de Jérusalem ; et Alexandre de Laborde, autre député de la capitale, reçoit la responsabilité de la préfecture de la Seine. Il remet sa démission au bout d'un mois et Odilon Barrot le remplace jusqu'en janvier 1831. À travers cette proclamation, le préfet de la Seine tente de rassurer ses concitoyens dans l'idée que « ce n'est pas vengeance que demande le peuple mais justice ». Mais cette affiche provoque un conflit avec le gouvernement. Le préfet rend les ministres et la Chambre des députés responsables des désordres survenus dans la capitale les jours précédents. En effet, il explique : « Une démarche inopportune a pu faire supposer qu'il y avait concert pour faire interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres. »²⁰

La « démarche inopportune » fait référence à l'adresse remise au roi par la majorité de la Chambre des députés pour l'abolition de la peine de mort. Celle-ci est en effet perçue comme une manœuvre politique par Odilon Barrot, qui écrit dans ses mémoires : « La question fut aussi mal engagée par les doctrinaires et leurs amis : ils s'avisèrent de demander l'abolition de la peine de mort, ne dissimulant pas que ce n'était pas une vue philanthropique qui les dirigeait mais le désir de sauver les ministres accusés. Sur cette intervention officieuse d'un parti peu populaire, le peuple, qui jusqu'alors était calme et qui paraissait disposer [*sic*] à respecter les arrêts de justice ; s'émeut, [pousse] des cris »²¹. Dans ce contexte, la condamnation par un fonctionnaire, dans une proclamation exposée dans la capitale, d'une action de la Chambre et du roi est insupportable. Malgré une interdiction de publication dans le *Moniteur*, ce texte est exposé dans les rues de la ville. Le roi et son gouvernement cherchent par tous les moyens à éviter l'apparition de nouvelles émeutes liées au procès des ministres, manifestations qui viendraient ternir les débuts d'un régime à peine installé.

20. *Ibidem*.

21. Odilon Barrot, *Mémoires posthumes*, Paris, Charpentier et Cie, 1875, 2 tomes, tome 1, p. 193.

Figure 2 :
Bibliothèque
historique de la
ville de Paris,
NA 154, folio 113,
19 octobre 1830,
« Le Préfet de
la Seine à ses
concitoyens »



Les débats autour de cette proclamation dévoilent bien l'enjeu politique lié à l'affichage de tels écrits et la manière dont, même au niveau des autorités publiques, les murs peuvent être un moyen d'exprimer une désapprobation. Cet épisode ayant permis au préfet de la Seine de révéler son désaccord et de montrer qu'il percevait l'adresse du 9 octobre comme une manœuvre politique maladroite qui ne pouvait que pousser le peuple à la révolte.

Une autre affiche mérite notre attention : celle des polytechniciens²². Les élèves de l'École polytechnique ont joué un rôle fondamental dans la révolution de 1830, rôle qui n'est pas tant lié au nombre de blessés dans leurs rangs qu'à la valeur symbolique de leur participation aux combats²³. Même si leur présence est attestée au sein des affrontements dès la journée du 28 juillet, surtout lors de la prise de l'Hôtel de Ville, le recensement des combattants issus de l'École polytechnique indique un nombre encore assez faible, accompagnés

22. Bib. hist. ville Paris, NA 154, f^o 209, 22 décembre 1830, « Les écoles polytechniques, de droit et de médecine ».

23. Jean-Claude Caron, *Génération romantiques. Les étudiants de Paris et le Quartier latin, 1814-1851*, Paris, Armand Colin, 1991.

par des étudiants, nombreux à avoir participé aux événements. Lors des manifestations pendant le procès des ministres, les élèves des Ecoles parcourent les rues pour ramener la population parisienne au calme. Leur présence héroïque dans les combats de Juillet et l'influence politique qui en découle auprès des classes populaires les conduisent à jouer ce rôle de modérateurs.

Le 22 décembre 1830, le verdict du procès des ex-ministres de Charles X est annoncé : pour Polignac, c'est la mort civile (perte de tous ses droits civils, dont celui de posséder une propriété), et pour les trois autres, l'emprisonnement à vie. Le jour même, les étudiants affichent une proclamation dans les rues de la ville, rappelant tout d'abord leur participation aux journées révolutionnaires aux côtés des classes populaires ; appelant ensuite les insurgés à l'indulgence face au jugement des ex-ministres. Alors que le gouvernement craint qu'ils ne se joignent aux manifestants, les étudiants se révèlent en fait des agents actifs et utiles au pouvoir. Louis-Philippe a trouvé en eux un allié de taille pour remettre de l'ordre et empêcher des débordements populaires. L'alliance avec le peuple français est encore intacte, mais elle ne tarde pas à s'entacher. Malgré la création, dès les lendemains de la Révolution, de l'Association des élèves de l'École polytechnique ayant pour but de prodiguer un enseignement gratuit aux classes populaires, le rapprochement avec le peuple parisien se ternit lors du procès des ex-ministres. En effet, dès le jour de l'annonce du jugement de ceux-ci et à la suite du mécontentement exprimé par la population parisienne, on assiste dans Paris au défilé des polytechniciens, carte d'étudiant au chapeau, aux cris de « Vive l'ordre ! ». Le maire du douzième arrondissement, dans une lettre adressée au préfet de la Seine, témoigne du regard porté sur les élèves à ce moment précis : « J'ai eu l'honneur de vous instruire des dispositions favorables des élèves de l'École polytechnique et des Écoles de droit et de médecine, et de leur empressement à s'associer au zèle et aux efforts de la garde nationale pour le maintien de la tranquillité publique. Le concours de ces jeunes citoyens a produit un très bon effet ; ils se sont réunis aux gardes nationaux qu'ils accompagnent dans des fréquentes patrouilles qui parcourent les rues et leur apparition semble déconcerter les agitateurs »²⁴. La révolution de 1830 était terminée.

Avec cette proclamation, les étudiants réaffirment leur soutien au nouveau gouvernement, eux qui avaient été depuis quinze ans de virulents opposants au régime précédant. Mais l'existence d'une proclamation concurrente émanant aussi des élèves des Écoles complique la situation. Une autre affiche est exposée dans la ville, réclamant « une base républicaine pour nos institutions », et menace, pour la conquérir, de se joindre au peuple de Paris²⁵. Cette proclamation, qui manifeste l'opposition des élèves des Écoles, vient

24. Bib. hist. ville Paris, NA 154, f° 301, *Le maire du 12^e arrondissement au préfet de la Seine*, 22 décembre, 4 heures après midi.

25. David H. Pinkney, *The French Revolution of 1830*, Princeton, Princeton University Press, 1972, traduction française *La Révolution de 1830 en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

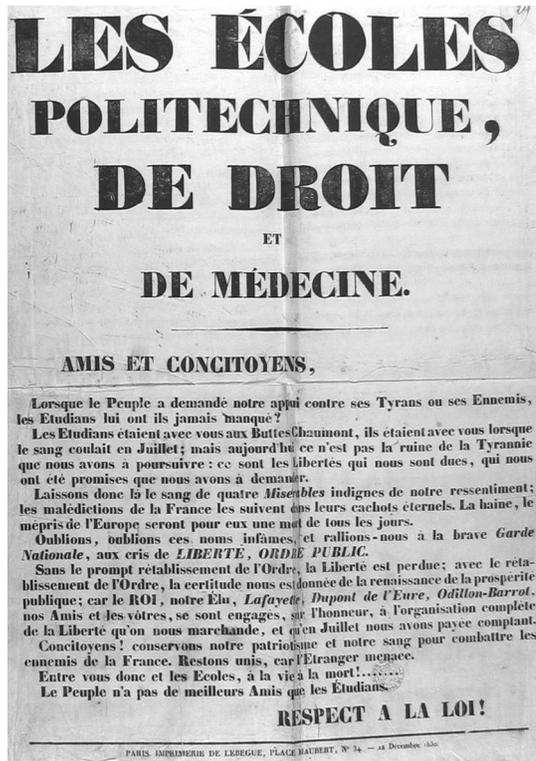


Figure 3 : Bibliothèque historique
de la ville de Paris, NA 154,
folio 209, 22 décembre 1830,
proclamation
« Les écoles polytechniques,
de droit et de médecine ».

ici nuancer l'idée d'une École entièrement acquise à la cause du nouveau roi. Les affiches exposées dans les rues de la ville continuent donc de se répondre après la révolution.

Enfin, après avoir étudié une affiche de l'autorité, une proclamation des étudiants, examinons une proclamation d'ouvriers²⁶, écrite par les représentants de la commission des ouvriers imprimeurs. En 1830, ces derniers ont activement participé aux combats, participation motivée par leur mécontentement face aux ordonnances rétrogrades de Charles X, mais ils ont également utilisé ces moments de trouble pour mettre en acte une de leurs menaces : le bris des presses mécaniques. Le 29 juillet, celles de l'Imprimerie royale sont détruites. Les typographes continuent de revendiquer tout au long du mois d'août; et cette agitation des ouvriers imprimeurs, très actifs car possédant un niveau d'instruction plus élevé, inquiète les contemporains²⁷. L'exposition de cette proclamation au début du mois de septembre dans les rues parisiennes

26. Bib. hist. ville Paris, NA 154, f° 25.

27. Paul Chauvet, *Les ouvriers du livre en France...*, ouv. cité; François Jarrige, « Les ouvriers parisiens et la question des machines au début de la monarchie de Juillet », dans Patrick Harismendy [dir.], *La France des années 1830 et l'esprit de réforme. Actes du colloque de Rennes, 6-7 octobre 2005, organisé par le CRHISCO, Rennes 2-CNRS et le Centre d'histoire du XIX^e siècle, Paris 1-Paris 4, Carnot, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006*, p. 211-222.

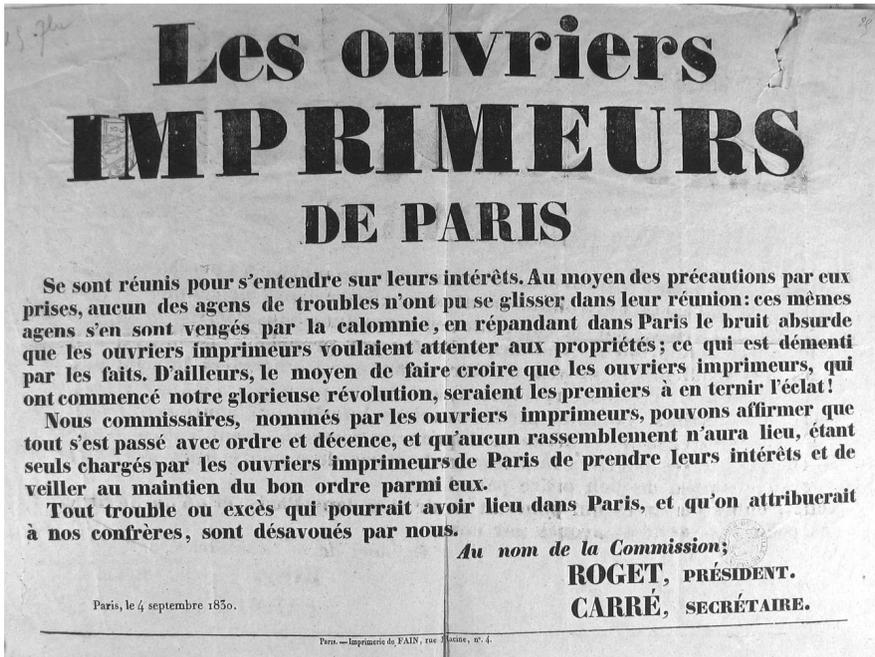


Figure 4 : Bibliothèque historique de la ville de Paris, NA 154, folio 25,
« Les ouvriers imprimeurs de Paris ».

ne passe donc pas inaperçue. On peut y lire : « Nous commissaires, nommés par les ouvriers imprimeurs pouvons affirmer que tout s'est passé avec ordre et décence et qu'aucun rassemblement n'aura lieu, étant seuls chargés par les ouvriers imprimeurs de Paris de prendre leurs intérêts et de veiller au maintien du bon ordre parmi eux. »

Ce plaidoyer en faveur des imprimeurs témoigne des difficultés pour les contemporains à discerner les auteurs des manifestations et leur besoin de distinguer les bons des mauvais ouvriers. Le libraire et éditeur Camille Ladvoat, dans sa note au ministre de l'Intérieur, début septembre, évoque cette figure singulière au sein des classes populaires, incarnée par les ouvriers imprimeurs. Selon lui, « par leurs connaissances et leurs habitudes [ils] forment une classe à part parmi les nombreux ouvriers dont regorge Paris et ils méritent qu'on leur attribue une très grande part dans les succès des trois journées décisives de Juillet »²⁸. Cette affiche essaie de rassurer les Parisiens en présentant un groupe irréprochable (les imprimeurs) et tente de le démarquer de ceux qui inquiètent alors les autorités, les ouvriers des faubourgs, qui

28. Arch. nat. (Archives nationales), F18 567, « Note pour Monsieur le ministre de l'Intérieur sur les ouvriers imprimeurs », signé C. Ladvoat, le 4 septembre 1830.

bouleversent l'ordre public en exprimant leur contestation. Ainsi, l'action, clandestine dans l'atelier, prend place dans l'espace public.

Face à ces proclamations affichées dans la ville, proclamations exposées avec l'accord des autorités, paraissent d'autres affiches, parfois manuscrites. Les contemporains parlent alors plutôt de « placards ».

LES PLACARDS SÉDITIEUX PENDANT LA RÉVOLUTION

À la proclamation aux accents officiels répond le placard manuscrit, qui émane de la rue. En 1831, un placard est défini comme « un écrit ou imprimé qu'on affiche dans les places, dans les carrefours, afin d'informer le public de quelque chose. [...] Il se prend aussi pour un écrit injurieux, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues, ou en les semant parmi le peuple »²⁹. Très peu de ces placards ont été conservés : il était dangereux de les garder et la plupart d'entre eux ont brûlé dans les incendies de la préfecture de police. L'accès à cette source est donc indirect : seuls les rapports des agents de la préfecture permettent d'accéder à ces écrits, à leurs contenus et de comprendre les usages qui en sont faits par les contemporains. Ces rapports de police témoignent de l'existence des multiples interactions entre les écrits exposés dans la capitale. On retrouve la trace de ces écrits séditieux dans les *Bulletins de Paris*³⁰ qui rendent compte des murmures, rumeurs et gestes des classes populaires. Ils donnent davantage accès aux représentations du peuple au sein de l'administration policière qu'à une description de la réalité des classes populaires. Mais ils permettent d'évaluer aussi le contenu, et parfois la réception, des placards exposés dans Paris pendant et après les Trois Glorieuses³¹.

En octobre 1830, les placards témoignent du grand intérêt que portent les Parisiens à la punition des ex-ministres. Le 12 octobre 1830, un agent relate que « ce matin à 6 heures, un placard manuscrit et intitulé sur l'abolition de la peine de mort à la garde nationale, était affiché au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue des Tournelles »³². Il poursuit en indiquant qu'« un grand nombre d'ouvriers rassemblés pour le lire semblaient en approuver le contenu »³³. Le lendemain, les « affiches les plus menaçantes, placardées dans divers quartiers de la capitale » inquiètent l'administration préfectorale. Le 16 octobre, « les placards manuscrits continuent à inonder les quartiers les

29. *Dictionnaire de l'Académie française, revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même*, nouvelle édition, tirage de 1831, tome 2, Paris, Guillaume, 1831, p. 298.

30. Classés dans la série F7 des Archives nationales.

31. Sur les usages historiques de ce type de sources : Frédéric Chauvaud et Jacques-Guy Petit [dir.], *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939). Actes du colloque de l'université d'Angers, 11-13 décembre 1997, organisé par le Centre d'histoire des régulations et des politiques sociales*, UPRES EA 1710, Histoire et archives, Paris, Honoré Champion, 1990.

32. Arch. nat., F7 3883, *Bulletin de Paris*, 12 octobre 1830.

33. *Ibidem*.

plus peuplé de Paris ; ces écrits prennent même un caractère de violence assez marqué. C'est tantôt le peuple qui demande la mort, le peuple qui condamne.»³⁴

Les auteurs, généralement inconnus, de ces placards appelant à la vengeance populaire, se servent du peuple pour exprimer leurs opinions. L'utilisation du mot « peuple » sert à critiquer le gouvernement sous couvert d'une opinion populaire³⁵. On retrouve cette utilisation du peuple en rapport avec les placards dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. À ce sujet, le rapport d'un agent de police, écrit le 19 décembre, mérite d'être cité : « [...] le peuple ne s'en contentera pas ; pour lui, pas d'autre maxime que : le sang veut du sang : ce sont des victimes dévouées à la vengeance qu'il serait dangereux de lui soustraire ; déjà des placards ont été affichés à Paris, dans le quartier du Luxembourg et on ne peut pas sagement présumer que cette crise se passe sans secousses »³⁶. Ce rapport dévoile les représentations d'un peuple inquiétant en cette période post-révolutionnaire, mais surtout il met au jour la peur engendrée par des écrits séditieux qui témoigneraient, eux, selon les dires des agents de la préfecture, d'un possible réveil insurrectionnel. Du côté des autorités, la peur d'un soulèvement est donc toujours bien présente. Les placards, sous couvert d'une origine populaire, servent aux pouvoirs publics pour justifier la répression et la surveillance d'une population qui s'avère, selon eux, de plus en plus menaçante. Le contrôle de l'écrit dans l'espace public s'en trouve renforcé.

D'après les rapports de police, la vengeance populaire serait impossible à contenir. Toutes les issues envisagées engendrent des représentations inquiétantes du peuple : si la sentence de mort est exécutée, le gouvernement doit craindre le déchaînement populaire et le débordement des réactions qui accompagnent normalement l'exécution de la sentence capitale³⁷ ; et si la sentence de mort est rejetée, il doit s'inquiéter des conséquences d'une justice populaire plus impitoyable encore. En refusant la peine de mort, le régime montrerait aussi qu'il ne ferait plus de concession au parti du Mouvement, dont Odilon Barrot et Laffitte sont les principaux représentants, et qu'il utiliserait la force pour maîtriser la rue.

Les événements de l'automne autour du procès des ministres de Charles X

34. Arch. nat., F7 3883, Bulletin de Paris, 16 octobre 1830.

35. Voir les analyses de Maurice Tournier, « Le mot "Peuple" en 1848 : désignant social ou instrument politique ? », *Romantisme*, n° 9, 1975, p. 6-20. Voir aussi Nathalie Jakobowicz, *Figures et usages du « Peuple » en 1830*, thèse d'histoire sous la direction de Dominique Kalifa, université de Paris 1, 2007 et 1830. *Le peuple de Paris. Révolution et représentations sociales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009..

36. Bib. hist. ville Paris, Ms. 1041 : Monarchie de juillet.

37. Au début du XIX^e siècle, les exécutions capitales donnent lieu à des débordements. Par la suite, toutes les mesures sont prises pour limiter ces manifestations populaires, mesures qui s'inscrivent dans « le temps long d'un mouvement des sensibilités, réclamant douceur des peines et décences dans leur application », Anne-Emmanuelle Demartini, « L'exécution de Lacenaire, entre scandale et édification », dans Régis Bertrand et Anne Carol [dir.], *L'exécution capitale. Une mort donnée en spectacle, XVI^e-XX^e siècles*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2003, p. 151.

ne sont pas les seuls à susciter des placards. Les différents partis les utilisent aussi pour s'affronter. Un manuscrit intitulé « Les Trois Glorieuses vues par Creuse » rapporte que dès le 31 juillet « plusieurs proclamations ont été affichées, elles ont pour motif de faire accepter le duc d'Orléans pour roi, beaucoup ont été déchirées. D'autres proclamations qui disent plus de rois plus de Bourbons ont été mieux accueillies »³⁸. Ce fait révèle l'enjeu symbolique et politique qui se joue à travers les écrits exposés dans la ville. Il montre aussi les difficultés à faire accepter le duc d'Orléans comme roi. Alors que la plupart des contemporains insistent sur les soutiens apportés au duc, les placards dévoilent des voix divergentes. En effet, des textes à caractère républicain sont apposés sur les murs de la capitale pendant et aussitôt après la révolution, montrant bien la réalité du sentiment républicain et la volonté exprimée par une partie de la population de résister à la monarchie orléaniste³⁹.

Les placards révèlent la figure d'un peuple qui exprime par ses cris et ses écrits des réclamations que les contemporains souhaitent évincer. Ils témoignent des sentiments d'opposition et permettent aux classes populaires de manifester leur présence dans la ville. Les rapports de la préfecture de police montrent également la réception de ces écrits et leur impact sur les habitants. Mais il existe aussi d'autres écrits qui circulent même s'ils sont moins visibles : les bulletins écrits à la main. Une seule trace de ces bulletins illicites a été retrouvée. Victor Crochon, un témoin des journées révolutionnaires, les mentionne : « Des bulletins écrits à la main étaient répandus avec profusion ; nous citerons, entre autre, les suivants. [...] Un capitaine de la ligne a refusé de tirer. Allons, amis, du courage ! le sang de nos frères crie vengeance ! À demain, au point du jour ! Nous n'avons pas d'armes mais nos ennemis en ont. Plusieurs postes ont été désarmés. Ne nous laissons pas abattre, Vive la charte ! Vive la ligne ! La ligne ne tire pas ! La ligne est à nous ! »⁴⁰

Ce témoignage révèle la présence d'écrits émanant des insurgés, ces bulletins invitent à l'action et à la poursuite des combats.

La lutte pour l'appropriation de l'espace public par l'écriture dure plusieurs mois après la révolution. L'écriture exposée est en même temps un moyen d'expression pour ceux qui n'ont pas accès aux autres moyens d'expression et un instrument du pouvoir pour s'imposer dans la ville. Outre des témoignages ou des rapports de police, il reste à l'historien les images qui décrivent la rue.

38. Bib. hist. ville Paris, Ms. 1029 : Révolution de juillet 1830

39. Voir Philippe Darriulat, *Les patriotes. La gauche républicaine et la nation 1830-1870*, L'Univers historique, Paris, Le Seuil, 2001.

40. Bib. hist. ville Paris, *Souvenirs de Victor Crochon*, Ms. 1025 (1), chapitre 3, p. 144.

L'ÉCRITURE EXPOSÉE DANS L'ICONOGRAPHIE

Affiches et écrits dans les images

À l'arrière plan des images figurent souvent les nombreuses proclamations qui couvrent les murs de la capitale pendant et après la révolution. Grâce à la lithographie, procédé alors très récent en France, beaucoup d'images sont produites en août 1830. Le dépôt des lithographies permet de voir à quelle rapidité les artistes produisent et œuvrent déjà à une histoire de l'événement⁴¹. Dans les mois qui suivent, d'août à décembre 1830, 1 861 images ont été déposées, dont 30 % au mois d'août. La révolution suscite un grand nombre de productions artistiques de tous genres : outre les lithographies qui représentent chaque journée, des caricatures et des macédoines (éventail de plusieurs petites images représentant des épisodes historiques ou des personnages) remémorent à chacun les événements dans leur chronologie. Mise au point en Allemagne par Alois Senefelder, la lithographie intéresse les Français dès 1815. Avant l'invention de ce procédé, la seule façon d'imprimer une image était de la graver, méthode qui pouvait se révéler coûteuse et longue. Avec la lithographie, l'artiste dessine directement sur pierre, la pièce imprimée est encrée au rouleau sur machine, et enfin l'encre adhère au papier, transférant celui-ci sur la totalité du dessin. Ce procédé permet surtout de produire des estampes à grand tirage et bon marché. Désormais l'image imprimée n'est plus réservée aux seuls connaisseurs à même de s'offrir une estampe. Vendue dans la rue, imprimée dans les journaux, affichée sur les murs, en vitrine des marchands d'estampes, elle devient un objet de consommation courante⁴².

En terme d'iconographie, c'est donc surtout à travers les lithographies que l'on peut percevoir la place des écrits exposés dans la ville au moment de la révolution. Dans de nombreuses images, on retrouve les affiches évoquées précédemment : le texte des ordonnances, les proclamations des ouvriers... Par exemple, dans la caricature de Grandville présentée ci-dessous se devinent des écrits affichés sur les murs. Un colleur d'affiche est pris à partie par un de ses collègues et la légende ironise sur la pérennité de la nouvelle Charte dans un langage propre aux afficheurs : « C'té Charte là... ça a pas été regratté dessous. C'est un badigeonnage qui tiendra pas, faudra revoir ça, mon vieux. »⁴³ Cette image permet d'observer les affiches collées sur les murs de la capitale. On imagine que le colleur d'affiche vient d'apposer le texte de la Charte de 1830, d'après la légende, mais on aperçoit aussi derrière lui d'autres proclamations. Un texte apposé dans son dos a pour titre : « Puniton exemplaire

41. Arch. nat., F18* (VI) 11 : dépôts des lithographies.

42. Jorge De Sousa, *La mémoire lithographique. 200 ans d'images*, Paris, Arts et Métiers du livre, 1998, p. 21.

43. Grandville, lithographe Langlumé, « C'té Charte là... ça a pas été regratté dessous. C'est un badigeonnage qui tiendra pas, faudra revoir ça, mon vieux », musée Carnavalet.



Figure 5 : Grandville, lithographe Langlumé, « C'té Charte là... ça a pas été regratté dessous. C'est un badigeonnage qui tiendra pas, faudra revoir ça, mon vieux », musée Carnavalet.

des ministres ». On retrouve les placards cités précédemment sur le procès des ministres de Charles X et on aperçoit au second plan d'autres proclamations ou placards lus par les Parisiens. Il existe de nombreuses lithographies, caricatures ou scènes historiques, dans lesquelles les artistes évoquent les affiches, proclamations ou placards qui se superposent sur les murs parisiens pendant la révolution.

Sur deux caricatures en particulier

Les deux images qui suivent⁴⁴ rendent compte de l'utilisation de cette écriture exposée dans la ville. Par la satire, les artistes de l'époque utilisent l'écrit dans l'image pour exprimer leur opposition au régime.

« Il a raison l'moutard... » d'Honoré Daumier représente deux portefaix s'indignant devant la récupération de la révolution par les nantis. Les individus se tiennent devant une lithographie placardée au mur et sur laquelle on peut lire : « Celui qui s'bat, c'est pas celui qui mange la galette. » L'image

44. Honoré Daumier, lithographe Victor Ratier, « Il a raison l'moutard – eh oui c'est nous qu'a fait la révolution et c'est eux qui la mangent (la galette) », 1830, Bib. nat., cabinet des Estampes, cote originale : Dc 180, tome 1 et Machereau, lithographe Delaporte, « Nouvelle interprétation de l'article 14. La charte prohibe les tournebroches mécaniques », 1830, Bib. nat., cabinet des Estampes, coll. Histoire de France, cote originale : QB1, cote microfilm : M 111536.

provoque une réaction chez les deux hommes et l'un d'eux s'exclame : « Il a raison l'moutard – eh oui c'est nous qu'a fait la révolution et c'est eux qui la mangent (la galette) ». Derrière eux se devinent des bourgeois regardant les affiches exposées.

Cette lithographie prouve, si besoin était, l'engagement de l'artiste dans l'opposition quelques mois après la révolution. Elle met en scène une forme de réception des caricatures : les deux hommes réagissent face à une image affichée sur le mur. Il s'agit d'une caricature de Charlet, le dessinateur quasi officiel de l'épopée napoléonienne, qui date de 1827 : elle représente deux enfants se disputant une galette qui finira par être mangée par un chien. La véritable légende est la suivante : « Ceux là qui se bat... pour la galette, c'est pas celui-là qui la mange ; il attrape les bons coups et pis c'est bon ! » Le chien de Charlet devient le bourgeois de Daumier. Par ce glissement, Daumier insiste sur l'opportunisme des bourgeois après la révolution de 1830.

Les lithographies atteignent alors un public plus varié et inquiètent les autorités. Elles se font de plus en plus critiques ; l'opposition se manifeste par ce biais, ce qui oblige le préfet de police à prendre des mesures. L'ordonnance du 10 décembre 1830 met donc un terme à cette déferlante incontrôlable d'images en tous genres. On ne perçoit pas ici seulement le public touché par les lithographies mais aussi l'interaction entre les différents supports exposés dans la capitale, interaction qui est aussi visible dans un dessin de Machereau, lithographié par Delaporte, et publié à la même époque. Graveur et dessinateur lithographe sous la Restauration, Machereau a publié à cette époque de violentes caricatures contre le gouvernement et le clergé. L'artiste est un des plus prolifiques en caricatures politiques après la révolution. Le dessin lithographié représente une manifestation de bouchers dans Paris. Il cherche à mettre au premier plan les manifestations ouvrières et représente les hommes du peuple réclamant de meilleures conditions de travail. Cette lithographie fait référence à travers son titre à deux événements : d'une part à la manifestation des bouchers parisiens au soir du 15 août pour l'abolition de la réglementation de leur commerce, d'autre part, aux manifestations contre les presses mécaniques. Dans le corpus d'images sur les journées de Juillet⁴⁵, tous genres confondus, c'est une des rares fois où une banderole apparaît dans la ville. Au centre de l'image se tient un personnage imposant qui porte un tournebroche dans la main. Un drapeau flotte au-dessus de lui et porte l'inscription suivante : « Plus de tournebrauche maikanyk ou la more ». Au bout de sa hampe se trouve un poulet rôti. Les personnages qui l'entourent sont déformés à l'excès, figurés de manière grotesque, ces hommes avancent dans la rue en brandissant des couteaux, des casseroles ou divers ustensiles

45. Dans le cadre d'une thèse sur les figures du peuple en 1830, nous avons constitué une base de données de 1 328 images regroupant les collections Histoire de France et de Vinck, consultables au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de France, ainsi que celle du musée Carnavalet.



*Il a raison l'moutard — eh oui c'est nous qui 'a fait la révolution
et c'est eux qui la mangent... (la galette)*

La galette de Victor Ratier lith. par V. Ratier

Figure 6 : Honoré Daumier, imprimeur-lithographe Victor Ratier,
« Il a raison l'moutard – eh oui c'est nous qu'a fait la révolution
et c'est eux qui la mangent (la galette) », 1830,
Bib. nat., cabinet des Estampes, cote originale : Dc 180, t. I.

liés à leur corps de métier⁴⁶. À travers cette caricature, l'artiste met en scène l'écrit dans la ville, réapproprié par les classes populaires⁴⁷. L'écriture est ici abondamment représentée dans l'espace public à travers les enseignes – en haut à gauche on peut lire : « Mécanicien, vendeur des tournebroches mécaniques perfectionnés, modèle à l'exposition » ; la banderole ; les murs où on peut voir une proclamation intitulée « Avis aux ouvriers ».

La lithographie offre ainsi un accès à l'environnement graphique de la ville et rend compte des usages des écrits exposés, mais elle permet aussi de retrouver la trace d'écrits plus illicites.

*

Ces inscriptions murales ne sont visibles qu'à travers les lithographies. Dans certaines images relatant les événements, on découvre les inscriptions des révolutionnaires gravées sur les murs de la ville. Dans un dessin de Victor Ratier, intitulé « Arrêtez, c'est mon frère »⁴⁸, on peut lire sur le mur : « Le traître Raguse est tué. » Dans une autre, lithographiée par Lemerrier, intitulée « Le Blessé »⁴⁹, ce sont les mots : « Vive la liberté, à bas les Jésuites » qui sont inscrits sur les parois. Il existe beaucoup d'images en 1830 où l'auteur a reproduit les graffitis, comme : « Plus de borbons ; vive la Charte » ou encore « Respect à la propriété » ou tout simplement « le traître Raguse ».

Cette forme d'écriture illicite ne nous est transmise que grâce aux lithographies, seule trace graphique de la ville en un temps où la photographie n'existe pas encore. Les principales revendications des insurgés s'y perçoivent : la défense de la Charte et surtout la célébration de la liberté. Enfin, dernier thème abondamment traité sur les murs de la ville : la haine des jésuites, à un moment où l'anticléricalisme réapparaît violemment sur le devant de la scène. Ces inscriptions constituent un moyen d'expression pour les semi-lettrés, qui peuvent directement se manifester sur les immeubles, édifices, monuments de la capitale. Par celles-ci, la population s'approprie l'espace public et manifeste sa contestation. Cette occupation graphique des murs de la ville se superpose aux écrits officiels et en cela déjà vient les contester. Envahir les murs d'inscriptions revient donc symboliquement, pour les révolutionnaires de 1830, à prendre le pouvoir dans la ville et à ne plus le laisser uniquement aux classes dominantes et aux écrits qu'elles exposaient :

46. Sur le grotesque, voir le numéro 10 de la revue *Sociétés & Représentations – Le Rire au corps. Grotesque et caricature*, octobre 2000.

47. Voir aussi une autre de ses œuvres dans laquelle est affichée une proclamation : Machereau, lithographe Langlumé, « Brisez vos machines ! – c'est déjà fait père Saint Ignace », 1830, musée Carnavalet, cote : PC050D.

48. J. Rigo, lithographe Victor Ratier, « Arrêtez, c'est mon frère ! », 1830, Bib. nat., cabinet des Estampes, coll. Histoire de France, cote originale : QB1, cote microfilm : M 111159.

49. Anonyme, lithographe Lemerrier, « Le Blessé », 1830, Bib. nat., cabinet des Estampes, coll. Histoire de France, cote originale : QB1, cote microfilm : M 111294.

économiquement (par les affiches commerciales) et politiquement (par les affiches des autorités)⁵⁰.

Redoublant le rôle de la presse, l'écrit envahit les murs de la capitale en 1830, aussi bien sous forme de proclamations de l'autorité publique, que de placards manuscrits ou d'inscriptions illicites... Ces textes frappent les contemporains. Certains récits écrits à chaud pendant ou juste après l'événement témoignent de l'impact qu'ils ont sur les habitants. Dans le rapport d'un policier adressé au préfet de police le 16 octobre 1831, se lisent les changements apportés par l'événement révolutionnaire : « Avant la révolution de 1830, les dessins gravés ou lithographiés ne pouvaient être exposés publiquement sans l'autorisation du gouvernement [...] Depuis ce moment, un méchant esprit n'a cessé de diriger le crayon de la plupart de nos artistes dans ces sortes de productions, en effet, les rues, les passages et les places publiques sont constamment tapissés d'ignobles images ou caricatures qui livrent la dignité royale, la personne du prince, les membres de sa famille et de son gouvernement à la dérision et à l'outrage, alors on sent le besoin d'invoquer la pudeur publique. »⁵¹

Cette brochure d'un contemporain des faits rend compte elle aussi de l'existence de ces écrits exposés dans la ville : « Les murs de Paris étaient couverts d'affiches où tout ce que les hommes ont coutume de vénérer s'est vu livré à la haine populaire; et pourtant ces affiches s'imprimaient, se plaçaient sans espoir apparent de lucre, de dédommagement; aux coins des rues chacun lisait gratis. Ce nouveau genre de cabinet de lecture ne rapportait donc rien au propriétaire de l'établissement; mais ces affiches excitaient au désordre, à la spoliation des propriétés. »⁵²

Ces deux témoignages soulignent l'importance de la présence des écrits exposés dans la capitale et de la peur qu'ils suscitent. C'est leur pouvoir qui est ici rappelé. Car les textes exposés dans l'espace public sont pendant ce moment révolutionnaire des écrits d'action⁵³. En effet, ils invitent à l'action, les placards séditieux le prouvent, apposés aux coins des rues, ils appellent la population à la vengeance.

Ces pratiques d'écriture se retrouvent dans la plupart des mouvements révolutionnaires qui jalonnent le XIX^e siècle. Que ce soit en 1848 ou en 1871, lors de la Commune de Paris, Paris se couvre d'écrits exposés en tous genres et, même si leurs enjeux politiques diffèrent, c'est le contrôle de l'espace public à travers l'écrit qui est toujours en jeu. Cependant, les

50. Voir Armando Petrucci, *Jeux de lettres. Formes et usages de l'inscription...*, ouv. cité.

51. Arch. Préf. police (Archives de la Préfecture de police), Gravure, DA 229.

52. M. H. de Jailly, *Une année ou la France depuis le 27 juillet 1830 jusqu'au 27 juillet 1831*, Paris, Chez Dentu, 1831, p. 49.

53. Action qui est définie comme « la grande fonction qui lie toutes les écritures exposées [...] faits pour agir sur autrui, pour informer, pour commémorer, pour honorer [...] », Béatrice Fraenkel, *Les écrits de septembre. New-York 2001*, Paris, Textuel, 2002, p. 23.

révolutionnaires réutilisent souvent les mêmes pratiques d'affichage que les gouvernements qu'ils viennent de renverser, pensant sans doute légitimer ainsi leur prise de pouvoir. Moyen d'information privilégié et indispensable au XIX^e siècle, l'affiche reste un moyen de propagande efficace⁵⁴, et son étude et surtout ses usages permettent de toucher un panel de lecteurs et de scripteurs parfois absents en temps ordinaires. Inscriptions et affiches illicites auront tout au long du siècle à lutter contre une censure toujours plus présente et une surveillance toujours plus active. Après chaque période de liberté due aux événements révolutionnaires, tous les régimes du XIX^e siècle ont finalement repris les raisonnements et la politique de l'Empire en ce qui concerne le régime de l'imprimerie et de l'affichage. Jusqu'à la fin du siècle, la même logique est conservée, celle d'un contrôle des écrits exposés et de la liberté d'expression. Dans une perspective plus large, une comparaison entre les pratiques d'affichage des différents mouvements révolutionnaires du XIX^e siècle reste à mener, aussi bien au niveau national qu'au niveau européen. Enfin, cette pratique est à réinscrire dans une réflexion sur les formes de l'action collective : de même que 1830 a « révélé la barricade »⁵⁵, cette révolution n'a-t-elle pas aussi marqué une étape décisive dans l'histoire des écrits exposés ?

*Nathalie Jakobowicz est docteur en histoire
et associée à l'équipe « anthropologie de l'écriture » à l'EHESS*

54. Laurent Gervereau, *La Propagande par l'affiche*, Paris, Syros-Alternatives, 1991.

55. En quelque sorte, la barricade a été révélée en 1830 alors qu'elle avait été « réinventée » en novembre 1827. Voir Alain Corbin et Jean-Marie Mayeur [dir.], *La Barricade. Actes du colloque organisé les 17, 18 et 19 mai 1995 par le Centre de recherches en histoire du XIX^e siècle et la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.